



association  
nature et patrimoine  
du Val d'Aire

Chemin Sur-le-Beau 30  
1213 Onex

Tél 022 792 45 80  
e-mail [contact@anpva.org](mailto:contact@anpva.org)  
<https://anpva.org>

## PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'ASSOCIATION NATURE ET PATRIMOINE DU VAL D'AIRE DU 19 MARS 2019 À L'AULA DE L'ÉCOLE DE CONFIGNON

En présence de 16 membres sur 115

Excusés : Mme Lilli Schurch, Mme Margareth Robert-Tissot, Mme Christiane Isler, M. Christian Nolting, M. Jacques Roulet, M. Denis Belleville, M. Christian Starkemann, Mme Véronique de la Calle, Mme Caroline Bosson, Mme Danielle Marti, M. Denis Soulier, Mme Clara Ziegenhagen, Mme Fabienne Tissot

### A. Mot de bienvenue :

Monsieur Michel Marti, président ad interim ouvre officiellement la séance à 20h00 en souhaitant la bienvenue à toutes les personnes présentes et salue la présence de :

Mme Ruth Baenzinger conseillère administrative de la Ville d'Onex  
Mme Yvette de Both, représentante de l'Association pour la sauvegarde de Confignon  
M, Mario Rodriguez, secrétaire général adjoint et responsable du pôle aménagement de Confignon  
M. Stéphane Jeanrenaud de TV Onex

Il remercie la commune de Confignon qui nous accueille dans ses locaux et M. Mickael Paulino, concierge de l'école primaire de Confignon.

Conformément à ses statuts, cette Assemblée a été convoquée dans la forme et dans les délais impartis dans son article 7.

### B. Désignation des scrutateurs

### C. Approbation du PV de l'assemblée générale 2018 :

Le PV du 21 mars 2018 est adopté à l'unanimité.

### D. Rapport annuel 2018 du président :

Le comité de l'association s'est réuni 3 fois durant l'année 2018.

Le bureau, composé du président, du trésorier et du secrétaire (ouvert également aux autres membres du comité) a tenu ses séances une fois par mois.

Le président et certains membres du comité ont également participé à de nombreuses séances tant avec les services de l'administration cantonales, des communes situées sur le vallon de l'Aire et d'associations poursuivant des buts similaires.

L'ANPVA a initié et soutenu plusieurs actions, pétitions et initiatives tant sur le plan local que cantonal.

Notre association s'est particulièrement investie au travers de ses groupes de travail dans les domaines suivants :

### **Sauvons notre environnement naturel et pour une densification contrôlée et intégrée de la nature Plan de site du vallon de l'Aire**

« Opposition au projet de la commune d'Onex projetant la construction d'immeubles urbains dans la campagne des Ormeaux au bord de l'Aire »

Comme nous l'avions présenté lors de l'AG 2018, l'ANPVA, soucieuse de sauver notre environnement et le patrimoine naturel du Vallon de l'Aire, a formé un groupe de travail pour élaborer des réflexions et des propositions de densification contrôlée et intégrée à la nature dans ce secteur.

La position de l'ANPVA dans cette action n'est pas de s'opposer à toutes densifications des Ormeaux, mais de trouver des solutions alliant protection de la nature et la mise en place de logements de qualité. Dans cette vision elle s'oppose à la modification de zone permettant de passer de la zone 5A (villa) à une zone 4A (immeuble urbain de 18m)

Après un travail d'analyse fine de ce secteur en 2017 et démontrant la qualité naturelle reconnue dans le Plan Directeur Cantonal 2030 par les pénétrantes de verdure du Val d'Aire (qui est un projet prioritaire du PDC), il fut également démontré la présence importante pour le Vallon de l'Aire des couloirs biologiques, ceci par des interventions auprès du Département du Territoire, de l'Office de l'Urbanisme, des autorités communales, des mandataires, en apportant le point de vue et les propositions de l'ANPVA.

Cette action s'est poursuivie tout au long de l'année 2018, par l'élaboration de cartes du vallon de l'Aire pour démontrer les zones légales, la morphologie du construit et l'incohérence d'implantation d'immeubles haut et leur pression sur la nature de la densité de 280 logements proposés.

La volonté du conseil administratif d'Onex d'inscrire au plan directeur communal dit « plan guide » cette modification de zone, ainsi que l'inscription de zones réservées, fut demandée lors du Conseil Municipal d'Onex le 15 mai 2018.

L'ANPVA a transmis au Président du CM une lettre expliquant son point de vue et son opposition à la modification de zone 4A.

Par la forte présence du public venu montrer son désaccord pour la modification de zone et les zones réservées, le vote fut reporté et l'audition des associations demandée.

L'ANPVA fut auditionnée le 28 août et a pu démontrer l'ensemble de ses arguments en faveur de la nature, que les immeubles urbains sont à réaliser en ville et faisant remarquer que le peuple a voté le 10 juin 2018 en faveur du doublement du programme de logements sur le PAV, la ville en ville.

Lors du vote du Conseil municipal du 11 décembre, toujours en présence d'un important public, le vote sur la modification de zone fut équilibré à 14 voix pour et 14 voix contre, c'est le vote du Président du conseil municipal qui a fait penché la balance en faveur de la modification de zone en 4A.

L'ANPVA ne baisse pas les bras et interviendra lors de l'enquête publique, puis lors du vote final par le Grand Conseil en demandant à être auditionné par la commission d'aménagement.

Il est à relever encore que l'association Pic Vert nous a ouvert, cet automne ses colonnes pour rédiger un article.

Finalement le groupe de travail suit également l'évolution du projet du futur plan de site du vallon de l'Aire, dont notre association en est l'une des instigatrices avec l'ASC, qui doit également comprendre la poche naturelle à l'Est du chemin du Pont-du-Centenaire.

**En conclusion nous voudrions vous rappeler que la position de l'ANPVA concernant la demande de modification de zone des parcelles de l'Etat de Genève No 216 et 218 dites « des Ormeaux » et acceptée lors de notre Assemblée générale 2018 est la suivante :**

1. Opposée à une modification de zone passant de la zone 5A villas à la zone 4A (immeubles urbains hauts)
2. Favorable à une modification de zone passant de la 5A villas à 4B, (immeubles ruraux bas).
3. Favorable à une densification contrôlée et intégrée à la nature.
4. Ne pas être opposée à la construction d'un programme de constructions communales d'utilité publique, sur la partie Nord-Ouest en s'intégrant et préservant les constructions patrimoniales.
5. Ne pas être opposée à la construction de bâtiments de logements bas avec des catégories de logements subventionnés et libres, favorisant une mixité des habitants.

### **Zones réservées**

Le Conseil d'Etat a adopté, à titre provisoire et pour une durée de 5 ans des zones réservées. Lors de notre AG 2018, Me Andreas Fabjan a présenté un exposé concernant ces zones réservées.

Notre association a fait opposition au modèle des zones réservées et à invité ses membres à le faire également à titre individuel (6 mars 2017).

L'opposition a été rejetée par l'arrêté du 28 juin 2017 et l'ANPVA s'est alors joint à un groupe de propriétaires de villas pour faire recours à cette décision (30 août 2017) par l'intermédiaire de Me Andreas Fabjan.

Suite à l'intervention des associations, l'Etat a décidé de surseoir à la zone réservée de la commune de Confignon tout en maintenant pour la zone jaune moutarde la pratique administrative conduisant le DALE à refuser les dérogations au titre de l'article 59 alinéa 4 de la loi sur les constructions (LCI). Sur la commune d'Onex, les zones réservées ont été réduites de 40 à 17 ha.

Suite à notre recours, le Conseil d'Etat a adressé à la Cour de justice un mémoire de réponse. Me Andreas Fabjan a envoyé à la cour de justice un mémoire de réplique au nom de tous les recourants.

Notre recours a été rejeté par arrêté du 11 septembre et une partie des recourants a décidé de recourir auprès du Tribunal fédéral (18 octobre 2018) par l'intermédiaire de Me Fabjan.

Toutefois, la justice cantonale a admis que le délai de 5 ans court à partir de la publication des cartes qui indiquaient les zones réservées en été 2015. Il reste donc 2 ans à l'Etat pour faire adopter ces déclassements par le Grand Conseil.

Le dossier est donc pour l'instant en suspens et nous suivons la de très près la procédure de recours

### **Circulation chemin Sur-le-Beau et environs**

L'an dernier, nous avons relancé la proposition d'une fermeture en l'envisageant toutefois sur la partie privée du chemin (secteur médian). Nous avons été soutenus par les CA des 2 communes et le représentant du DETA. La consultation des résidents qui s'en est suivie avait alors récolté 22 avis favorables et 3 oppositions.

Suite à ce résultat, nous avons repris contact avec ces mêmes autorités afin d'envisager une solution plus en adéquation avec les attentes formulées tout en étant suffisamment efficaces.

Une réunion a eu lieu en octobre dernier suite à laquelle les CA, respectivement maires des 2 communes concernées se sont accordées sur une approche concertée du problème.

Nous les avons relancées il y a deux mois et nous attendons toujours une information sur le résultat de leur analyse d'une solution réalisable et satisfaisante pour toutes les parties.

## **Nouveau site internet de l'ANPVA**

Il y a quelques mois, le comité a pris la décision d'une refonte complète de notre site internet qui méritait un sérieux lifting.

Comme vous l'avez appris à la lecture de la convocation, la nouvelle mouture est actuellement disponible à la consultation.

Nul doute que votre curiosité naturelle vous a poussé à rapidement le découvrir.

Je n'approfondirai donc pas davantage le sujet et, si ce n'était pas déjà le cas, je vous engage à le consulter et nous faire part de vos réactions via la page dédiée à cet usage.

Et pourquoi ne pas faire acte de candidature pour rejoindre le comité qui a un besoin évident de forces nouvelles...

*Vous trouverez toutes ces informations sur notre site internet*

## **E. Rapport du trésorier (Exercice 2018 du 01.01.2018 au 31.12.2018)**

L'exercice financier 2018 boucle avec un résultat positif, à savoir CHF 204.25 alors que le solde bénéficiaire était de CHF 908.05 en 2017.

Les charges de fonctionnement sont principalement dues à :

- Refonte totale du site internet avec un premier versement de CHF 612.00
- Coûts Infomaniak pour nom de domaine et hébergement à hauteur de CHF 159.85
- Frais de gestion de CHF 60.00 annuels facturés depuis cette année par PostFinance
- Cotisation à Pic Vert et à l'ASC .
- Aux frais de l'AG, de comité et de bureau (consommables, affranchissement, etc...)

Sur demande, je suis en mesure de vous en présenter le détail comptable.

**Total des revenus** : CHF 1'762.00

**Total des charges** : CHF 1'557.75

Les points à relever particulièrement sont :

**Membres** : L'effectif de 2017 qui s'élevait à 113 membres a enregistré 1 démission alors que nous avons acquis 3 nouveaux membres.

L'effectif actuel se monte désormais à 115 personnes.

**Revenus** : Ils sont dus exclusivement aux cotisations des membres.

Approuvées lors de la dernière assemblée générale, celles-ci sont établies comme suit : Membre individuel CHF 20.00, 2ème membre famille CHF 10.00 et gratuité à partir de la 3ème personne.

Les recettes qu'elles ont générées en 2018 s'élèvent à CHF 1'762.00

**Charges** : Les charges courantes se limitent aux frais d'envois postaux, fournitures de bureau (consommables), frais AG, frais sur CCP ainsi que les frais de comité. S'y sont ajoutés les coûts exceptionnels liés à la refonte de notre site internet pour un montant de CHF 771.85 sur les CHF 2'040.00 budgétés, le solde étant reporté sur le prochain exercice.

D'autre part, l'association étant reconnue par la commune de Confignon, la gratuité de la salle nous est accordée. En conséquence, le montant des charges s'en trouve sensiblement réduit.

**Avoirs** : Au vu du résultat mentionné ci-avant, les avoires de l'association passent de CHF 5'956.65 au 31.12.2017 à CHF 6'160.90 au 31.12.2018.

Le trésorier adresse ses remerciements à notre président et à l'ensemble du comité pour la confiance accordée.

## **F. Rapport des vérificateurs :**

Mme Madeleine Maitre, présente le rapport au nom des deux vérificateurs, M. Philippe Hayoz et elle-même (document en annexe).

Après avoir remercié le trésorier pour l'exactitude de son travail, elle propose à l'assemblée d'accepter les comptes qui sont proposés et d'en donner décharge au comité pour la gestion de l'exercice 2018.

## **G. Approbation des rapports présentés :**

Les rapports présentés sont adoptés à l'unanimité.

## **H. Fixation du montant de la cotisation annuelle :**

Du fait de la situation financière de l'association, M. Jean-Paul Ziegenhagen propose de maintenir le montant actuel des cotisations, à savoir :

Membre individuel CHF 20.00,  
2ème membre famille CHF 10.00  
gratuité à partir de la 3ème personne.

## **I. Modification des statuts**

Comme mentionné dans la convocation, afin d'éviter des frais postaux, le comité vous propose de modifier l'article 7 paragraphe 3 des statuts comme suit :

L'Assemblée générale est dirigée par le Président en fonction. Elle doit être convoquée par **courrier postal ou par courriel** 10 jours au moins avant la date de sa réunion. Les objets portés à l'ordre du jour seront indiqués.

Et de simplifier l'article 7 paragraphe 5 comme suit :

L'Assemblée générale est notamment compétente pour élire **le président et les membres du comité étant donné qu'à l'article 8 il est précisé "le comité se répartit lui-même les charges de des membres et est présidé par le Président de l'Association.**

Cela donne une certaine souplesse sans avoir à passer par l'Assemblée générale pour d'éventuels changements à l'interne.

L'assemblée générale accepte les modifications proposées à l'unanimité

## **J. Élection des membres du comité :**

Suite à la démission de M. Dominique Vuagnat, Michel Marti assume la présidence de l'association par intérim. Il annonce formellement qu'il mettra un terme à ce mandat au plus tard à la fin de l'année 2019.

L'ANPVA est donc à la recherche d'un Président

Le comité prend également acte bien à regret des démissions pour raisons familiales et de santé de Karine et Dominique Vuagnat. Qu'ils soient tous les deux remerciés pour leur précieuse collaboration au sein de notre comité.

Le comité a le plaisir d'enregistrer les candidatures de Mmes Béatrice Bengtsson et Véronique de la Calle qu'il remercie.

Le comité vous propose d'élire

|                       |  |
|-----------------------|--|
| Michel Marti          | président ad intérim                   |
| Christian Marti       | trésorier (nouveau)                    |
| Jacques Tissot        | secrétaire                             |
| Jean-Paul Ziegenhagen | chargé du site internet                |
| Béatrice Bengtsson    | chargée de la communication (nouvelle) |
| Philippine Schmidt    | membre                                 |
| Denis Belleville      | membre                                 |
| Jacques Roulet        | membre                                 |
| Denis Soulier         | membre                                 |
| Véronique de la Calle | membre (nouvelle)                      |

Les membres du comité sont élus à l'unanimité

**K. Désignation des vérificateurs des comptes :**

Madame Madeleine MAITRE et Monsieur Monsieur Philippe HAYOZ

**L. Propositions individuelles**

Aucune

**M. Divers**

La fête des voisins aura lieu le 24 mai en soirée dans la campagne Cerebral

La ville d'Onex organise à l'attention des propriétaires de villas de sa commune une rencontre autour de la Chartre des jardins dont le thème retenu est de faciliter les déplacements de la faune dans son jardin. Cette manifestation est fixée au samedi 13 avril de 9h00 à 16h00 au manège d'Onex. S'inscrire avant le 1<sup>er</sup> avril auprès du Service Urbanisme et Développement durable.

Vous trouverez à la sortie le dernier numéro du Journal Pic-Vert. N'hésitez pas à adhérer à cette association qui a principalement pour but la défense des propriétaires de villas

Michel Marti clôt l'assemblée à 20h40 en remerciant tous les membres présents et en les conviant à l'apéritif prévu après la présentation de M. Mario Rodriguez.

Fait à Onex, le 20 mars 2019

Jacques Tissot, secrétaire

# *ANPVA*

## *Rapport des vérificateurs des comptes de l'exercice 2018 à l'assemblée générale de l'ANPVA en mars 2019*

Mesdames, Messieurs,

Conformément au mandat que vous nous avez confié, nous avons procédé au contrôle des comptes de l'Association Nature et Patrimoine du Val d'Aire pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2018.

Après avoir pointé par sondage les écritures, nous pouvons déclarer que les chiffres sont conformes à la réalité et que les livres sont tenus avec exactitude.

Le résultat de l'exercice se monte à 204.25 CHF, les recettes s'élevant à 1'762.00 CHF et les dépenses à 1'557.75 CHF.

Ce montant vient en accroissement des avoirs de l'association qui s'élèvent à 6'160.90 CHF au 31 décembre 2018.

Nous reproduisons ces comptes en annexe au présent rapport.

Sur la base de notre examen, nous vous proposons d'accepter les comptes qui vous sont présentés et de donner décharge à votre comité pour la gestion de l'exercice 2018.

Confignon, le 19 mars 2019

Les vérificateurs des comptes

Madeleine Maître



Philippe Hayoz

